

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 9 novembre 2016**

Nombre de conseillers élus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 4 novembre 2016  
Séance débutée à : 19h10

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Dominique VOLLES, Rose MILO, Sylvain TARILLON, Sylvie ROUX, Josyane RODRIGUES, Sandrine HUMBERT

Absents avec excuse : Coralie HUGUET représentée par Sandrine HUMBERT, François HARMAND représenté par Patrice BOURCET

Absents sans excuse : Luigi AUCELLO

Secrétaire de séance : Sandrine HUMBERT

**POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016**

**Approuvé à l'unanimité**

**POINT N° 2 : Exercice Du Droit de Prémption urbain DPU**

Exercice du DPU sur le bien sis à Mey, cadastré section B n° 886/830, rue Paul Gilbert 911 m<sup>2</sup>, pour 145 000 € appartenant à Madame CARILLET Laurence, 7 rue Camille Durutte 57070 MEY

Monsieur le Maire rappelle l'absence de projet arrêté à ce jour sur ce bien.

Vu les articles L 211-1 et suivant du Code de l'urbanisme ;

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ledit bien.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 3 : Modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 septembre 2016 approuvant la modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec les dispositions de la loi n° 215-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) relative aux compétences des communautés d'agglomérations,

Considérant que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du conseil municipal,

Le conseil municipal de Mey approuve la modification des statuts de Metz Métropole

**1 abstention**

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 4 : Acceptation de chèque**

Vu le chèque d'un montant de 500 € remis par Monsieur Patrice Bourcet au profit de la commune de Mey,

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ce chèque.

**Adopté à l'unanimité**

**Publié le 9 novembre 2016**

**Transmis en Préfecture le 16 novembre 2016**

**Pour extrait certifié conforme le 16 novembre 2016**

**Fait à Mey, le 16 novembre 2016**

**Le Maire, Patrice BOURCET**